

## Prescription acquisitive

Par **Zolfa**, le **15/10/2020** à **15:58**

Dans un contrat de vente, rédigé chez un notaire, le vendeur a cédé une partie d'une parcelle cadastrée à un acquéreur. Après 50 ans, les héritiers du vendeur ont revendiqué la parcelle exclue de la vente. Cependant l'acquéreur a invoqué qu'il est le propriétaire de toute la parcelle suite à la prescription acquisitive. L'acquéreur a-t-il raison?

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/10/2020** à **22:04**

BONSOIR

Merci de lire la charte du forum et notamment le point n°7 (ou n°6 si vous exposez un cas réel)